

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 08 juillet 2019**

**n°019**

**page 1/2**

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice : 25**

**PRESENTS ( 23 )** : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 1 )** : M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON

**EXCUSES ( 1 )** : Mme DE COURREGES

**Nom du secrétaire de séance** : Jean-Claude BONNET

**RAPPORTEUR : Madame Pascale MOREAU**

**OBJET** : F.S.E. (Fonds Social Européen) - Demande de subvention 2019 pour l'Atelier Chantier d'Insertion

*Dans le cadre d'un appel à projet de 2019 (programme Opérationnel Emploi FSE « Emploi Inclusion 2013-2020 »), porté par le Département de la Vienne, Grand Châtellerault peut prétendre à des aides financières pour les actions d'accompagnement socioprofessionnel au sein de l'Atelier Chantier d'Insertion (sites de Lencloître et Pleumartin).*

*A cet effet, il convient donc de déposer un dossier de demande d'aide du Fonds Social Européen (FSE) au titre de l'année 2019 conformément à la demande de subvention et au plan de financement figurant ci-après.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la demande dématérialisée préparée sur mademarchefse.fr au titre de l'axe 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » concernant les Ateliers Chantiers d'Insertion de Lencloître et Pleumartin,

DEPENSES 2018	Montant	%	RECETTES 2018	Montant	%
Personnel	228 534,38 €	100,00%	Fonds Social Européen	60 000,00 €	26,25%
			PDI Département	50 000,00 €	21,88%
			ASP CDDI Pleumartin / Chef d'équipe		
			Espaces verts de septembre à décembre	16 300,46 €	7,13%
			Modulation ASP	13 000,00 €	5,69%
			ASP aide aux postes	16 556,40 €	7,24%
			Autofinancement	72 677,52 €	31,80%
<b>TOTAL</b>	<b>228 534,38 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>228 534,38 €</b>	<b>100,00%</b>

*PDI: Plan Départemental d'Insertion  
 ASP: Agence de Service et de Paiement  
 CDDI: Contrat à Durée Déterminée d'Insertion*

**CONSIDÉRANT** le budget prévisionnel de l'action et le montant sollicité,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 08 juillet 2019

n°019

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une aide du Fonds Social Européen de 60 000 €, pour l'année 2019, au titre des actions d'accompagnement socioprofessionnel de l'Atelier Chantier d'Insertion de Grand Châtellerault (sites de Lencloître et Pleumartin),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

**Adopté à l'unanimité**

Certifié exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER